



COVID-19



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES par de l'expertise comptable et/ou juridique



MON PROJET :

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, je recherche de l'aide en expertise comptable et en droit du travail (ex : mise en place du chômage partiel).



CETTE ACTION VOUS PERMET DE

- Bénéficier de l'aide d'un expert-comptable pour revoir les prévisionnels et bilans de votre entreprise ;
- Bénéficier de l'aide d'un expert juridique en droit du travail pour vous accompagner (ex : mise en œuvre du chômage partiel, gestion des congés...)



CONTENU DE L'ACTION :

Cette action exceptionnelle, en lien avec la crise sanitaire actuelle, propose aux entreprises de la Région Auvergne-Rhône-Alpes un accompagnement conseils sur une durée de :

- 4 heures pour l'expertise comptable ;
- et/ou 4 heures pour l'expertise juridique en droit du travail.

Dans le cadre du partenariat conclu entre le pôle de compétitivité Xylofutur et CIMES, les deux pôles s'associent pour vous accompagner tout le long de votre parcours conseils individuel : un accompagnement à la carte en fonction du profil de votre entreprise et de votre besoin.

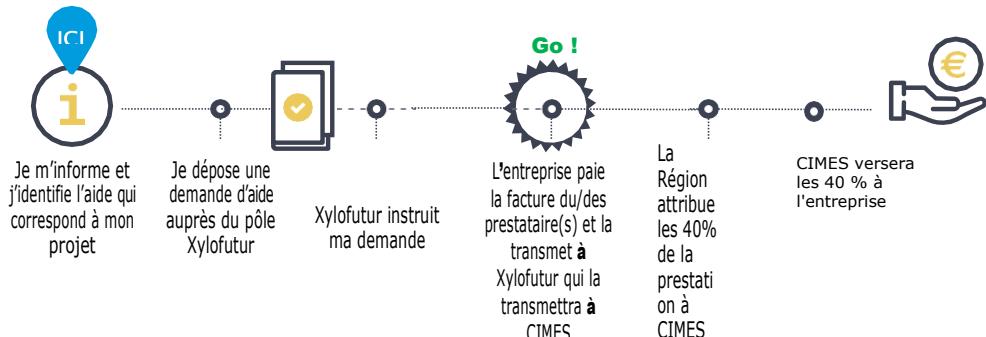
QUELS SONT LES POINTS D'ATTENTION ?

Cette aide s'adresse aux entreprises TPE et PME de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La Région prend en charge 40% de la prestation (via le dispositif « Plan de Développement à l'International », mis en place entre la Région et le pôle de compétitivité CIMES) :

- Coût total maximum pour l'accompagnement expertise comptable : **600€ HT**
- Coût total maximum pour l'accompagnement juridique en droit du travail : **600€ HT**
- Reste à charge de l'entreprise (par prestation) : **360 € HT**

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?



QUI CONTACTER ?

Aurélie JARRIN
Chargée de mission AuRA
Xylofutur
07 67 46 72 40
aurelie.jarrin@xylofutur.fr



Plus d'information sur
www.ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes